

**Fiche d'inscription au stage de formation :  
« Transmission de la variation imposée de l'Examen  
d'Aptitude Technique danse jazz »**

**Lundi 20 février et mardi 21 février 2023 de 9h à 12h et de 13h à 15h  
Site Saint-Pierre, place Saint-Pierre 31000 Toulouse**

Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

Nom de naissance \_\_\_\_\_

Né·e le \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Téléphone \_\_\_\_\_

Adresse mail \_\_\_\_\_

Nom et tél. de la personne à prévenir en cas d'urgence  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

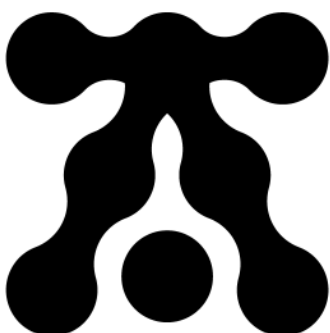
Profession \_\_\_\_\_

Nom de l'établissement qui vous emploie \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Adresse de l'établissement \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Statut de l'établissement \_\_\_\_\_

Si prise en charge employeur, nom et fonction de la personne signataire de la  
convention \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_



## Tarif :

Financement avec prise en charge employeur ou OPCO : 240€

Financement règlement individuel : 180€

Les règlements se font en ligne sur demande à l'adresse [regie@isdat.fr](mailto:regie@isdat.fr) en indiquant « NOM Prénom demande de règlement stage de transmission variation imposée EAT 2023 jazz ou contemporaine »

## Informations complémentaires à lire attentivement :

- Cette formation de 10 heures s'adresse aux candidats et aux formateurs de l'EAT. Elle permet de finaliser le travail de préparation de la variation, de clarifier les intentions du/de la chorégraphe. Pour en profiter pleinement, la variation doit être mémorisée avant le début du stage.
- Ce module de formation est non fractionnable à la journée.
- Toute inscription est prise en compte et définitive à compter de la réception du règlement individuel ou de l'attestation de prise en charge et ce, dans la limite des places disponibles.
- La réservation des places se fait dans l'ordre d'arrivée des règlements.
- Ce module de formation n'est pas éligible au Compte Personnel de Formation (CPF).
- L'institut se réserve le droit d'annuler une formation et s'engage à en informer les stagiaires inscrit-es au moins 10 jours avant le début du stage. Dans ce cas, les sommes éventuellement perçues par l'institut seront intégralement remboursées.
- Le remboursement des frais d'inscription en cas d'annulation par le ou la candidat-e ne sera possible qu'à réception d'un justificatif médical au minimum 48h avant le début du stage.
- Pour les personnes bénéficiant d'une RQTH ou sur présentation d'un certificat médical, un/des aménagement(s) spécifique(s) de la formation (durée journalière, accessibilité des lieux, adaptation des supports visuels ou auditifs, etc.) peuvent être organisés sur demande auprès de Madame Naïg Ménesguen.

## Votre prise en charge :

- Je bénéficie d'une prise en charge OPCO / employeur / Pôle Emploi : je joins à la présente fiche mon attestation de prise en charge d'un montant de 240€.
- J'atteste ne pouvoir bénéficier d'aucune prise en charge et demande l'application du tarif individuel et je règle par virement 180€.

Date :

Signature :

## Liste des pièces à joindre :

- Quel que soit mon mode financement, je joins la présente fiche d'inscription remplie et signée.
- Si mon financement est individuel, je joins une preuve (capture d'écran, reçu) de mon virement.
- Si je bénéficie d'une prise en charge, je joins l'attestation correspondante.

**Complétez, signez et envoyez la présente fiche accompagnée des pièces à joindre avant le vendredi 17/02/2023 avant 12h (midi) à Naïg Ménesguen, coordinatrice FPC/VAE à l'adresse mail suivante : [naig.menesguen@isdat.fr](mailto:naig.menesguen@isdat.fr)**